

Directives formation BILI BFB Biel-Bienne - APH - à partir de l'été 2025

1. Inscription

- Jusqu'au 1^{er} juin 2025 (également possible plus tard).
- En cas d'inscriptions trop nombreuses, il est tenu compte de la date de réception des inscriptions.
- Confirmation d'inscription aux apprenti·e·s BILI.

2. Évaluation

- Questionnaire aux apprenti·e·s BILI (env. fin juin).

3. Début

- Début dans les classes BILI après les vacances d'automne.

4. Sortie

- Première possibilité de sortie après la détection précoce (1^{er} novembre), p. ex. en raison de notes insuffisantes, e.a.
- A partir du 2^{ème} semestre, la sortie n'est possible qu'à la fin du semestre.
- La sortie se fait après un entretien avec l'enseignant·e et l'entreprise et par écrit, par courriel, à la direction de l'école, à l'entreprise formatrice et au/à la maître/sse de classe.

5. Entrée en cours de formation

- Entrée possible après la détection précoce (1^{er} novembre) en cas de très bonnes notes (resp. A : surqualifié) dans le DCO B et dans le DCO A et sur recommandation des enseignant·e·s et après l'entretien avec l'entreprise formatrice.
- Ensuite, possibilité d'entrée au début du semestre sur recommandation des enseignant·e·s du DCO B et du DCO A et avec une note de 5,0 dans la première langue étrangère (allemand ou français) et une moyenne générale de 4,5 dans les DCO.
- Dernière possibilité d'entrée au début du 3^{ème} semestre.

6. Principes de base

- L'offre est facultative et nécessite l'accord des apprenti·e·s et de l'entreprise formatrice.
- Elle n'entraîne pas de charge de travail supplémentaire pour les formateurs/trices.
- Les jours d'école habituels sont maintenus.
- Les apprenti·e·s choisissent eux-mêmes la langue d'examen (tests et examen final).
- Il n'y a pas de coûts supplémentaires pour les apprenti·e·s et l'entreprise.
- Les apprenti·e·s reçoivent à la fin un document officiel de la BFB (certificat).